



Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000

FR 7200754 « Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port »

FR 7212015 « Haute Cize : pic d'Errozate et forêt d'Orion »

JEUDI 1^{er} avril 2021 – Lutziborda (Saint-Jean-le-Vieux)

Les participants :

Collège des collectivités territoriales :

Commission syndicale du Pays de Cize : Henry Inchauspe, Président, Joseph Goyheneix, Délégué de la commune de Lecumberry ; Peio Iriart, Délégué de la commune de Caro ; Roger Uhalde, Délégué de la commune d'Estérençuby ; Roger Tafernaberry, délégué de la commune de Bussunarits ; Peio Bereterbide, Délégué de la commune d'Uhart-Cize ; David Tourreuil, Directeur

Mairies des communes cizaines : Alain Etchamendy, conseiller municipal de la commune d'Estérençuby ; Gérard Roche, conseiller municipal de la commune d'Uhart-Cize

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Andde Ste-Marie

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Natacha Bareyre

Marine Vilarelle : Commission syndicale de la vallée de Baigorri

Collège des organisations socioprofessionnelles :

CRPF : Mikaël Maitia

Euskal Herriko Laborantza Ganbara : Iker Elozegi

Collège des personnes qualifiées

Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées : Antonin Videau

Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine : Tangi Lemoal

Collège des associations et usagers

LPO Aquitaine : Virginie Couanon; Saiak : Isabelle Rebours ; Comité Départemental de Spéléologie : Serge Planès ; Association Ecogis : Rosana Zuccheli ; FFME CT64 : Xavier Eyheramendy, Jean-Baptiste Goemare, Johanna Delugat

Collège des administrations et établissements publics de l'Etat :

DDTM Pyrénées Atlantiques : Clémence Hamel, Philippe Antoine;

DREAL Nouvelle-Aquitaine : Julia Rambaud

Office Français de la biodiversité : Stéphane Duchateau

Office National des Forêts : Christophe Chauliac

Excusés :

M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ; M. le Sous-Préfet de Bayonne ; Théo Doisneau, ONF

ACCUEIL

Henry INCHAUSPE, Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize, remercie les participants et inaugure la 7eme réunion du comité de pilotage des sites cizains.

Marine Piana, animatrice, annonce l'ordre du jour :

- Rappel de l'historique de l'animation et de l'appropriation de l'outil Natura 2000 en Cize
- Bilan de la campagne d'animation 2020
- Perspectives de travail en 2021
- Renouvellement du mandat de la structure animatrice et désignation du président du COPIL
- Temps d'échanges

Rappel de la démarche et des enjeux des sites

« Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port » et « Haute Cize : Pic d'Errozate et forêt d'Orion »

- ❖ **Le maillage territorial du réseau Natura 2000 au Pays Basque et dans les Pyrénées-Atlantiques**
- ❖ **Enjeux écologiques du site** : voir diaporama
- ❖ **Enjeux socioéconomiques du site** : voir diaporama
- ❖ **L'architecture du DOCOB** : le **DOC**ument d'**OB**jectifs découle d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic socio-économique. Le but est de **conserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire** tout en tenant compte des activités socio-économiques et culturelles du territoire.
 - ➔ Le principal levier identifié pour la préservation des habitats est de soutenir les pratiques agropastorales
 - ➔ Le diagnostic socioéconomique et le diagnostic écologiques réalisés sur le site ont permis d'identifier 7 objectifs de développement durable, qui se déclinent objectifs opérationnels.

Les objectifs de développement durable

Objectif 1 : Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif 2 : Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées

Objectif 3 : Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site

Objectif 4 : Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable

Objectif 5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions

Objectif 6 : sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire

Objectif 7 : Animer et mettre en œuvre le DOCOB

Bilan de la campagne d'animation 2020 et perspectives d'action pour l'année 2021

- ❖ **Objectif de développement durable n°1** : Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

1- Mise en œuvre des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

Deux types de MAEC concourent à répondre aux objectifs de développement durable du site: les MAEC système et les MAEC localisées. La Commission syndicale du Pays de Cize bénéficie de la MAEC Systèmes Herbagers et pastoraux sur une part importante des territoires indivis. La MAEC "Systèmes herbagers et pastoraux" contribue à développer l'attractivité du système agropastoral en dotant les structures collectives de leviers d'actions en faveur d'une meilleure gestion de l'espace pastoral.

Les MAEC localisées répondent à des enjeux de préservation de la biodiversité, à l'échelle de la parcelle. Elles concourent à la réalisation de deux objectifs inscrits dans le DOCOB:

- Maintenir les pratiques agropastorales ayant façonné les milieux désignés "Habitats d'intérêt communautaire"
- Accompagner une évolution des pratiques dans un objectif de restauration d'habitats d'intérêt communautaire

- **Bilan de la campagne 2020**

La campagne de contractualisation des MAEC a été limitée aux seuls renouvellements des contrats arrivés à échéance en 2020. La campagne a en effet été doublement impactée par le contexte sanitaire et par l'épuisement des crédits européens en fin de programmation de la PAC 2014-2020.

Les contrats ayant fait l'objet d'un renouvellement :

Mesure	Montant / ha	Type de surface (collectif / privé)	Surface	Montant année N
AQ_CIZE_HE01 Gestion de la fertilisation	53,42	Privé	9,28	495,74 €
AQ_CIZE_HE02 Maintien de la richesse floristique des prairies	66,01	Privé	26,66	1 759,83€
AQ_CIZE_HE03 Amélioration de la gestion pastorale	75,44€/ha	Collectif	370,65	27 961,84 €
AQ_CIZE_HE06 Maintien du milieu ouvert par fauche des fougères/ajoncs	95,42€/ha	Collectif	8,67	827,29€
AQ_CIZE_HE06 Maintien du milieu ouvert par fauche des fougères/ajoncs	95,42€/ha	Privé	14,75	1407,45€
		TOTAL		32 452, 15€

- **Animation de la campagne 2021**

La campagne de contractualisation 2021 se déroule dans un contexte financier plus favorable que la campagne précédente. La réponse de notre territoire à l'appel à projet régional a reçu une réponse favorable avec une validation de la reconduction des MAEC engagées en 2015 et 2016, pour une durée d'un an et la contractualisation de nouvelles MAEC.

- Reconduction des contrats engagés en 2015 et 2016 : 84 337,83€
- Nouveaux contrats de 1 an : 20 042,8€
- Montant total de l'enveloppe réservataire : **104 380,63€**

- **Bilan : une bonne dynamique sur le territoire mais des lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aux échelles nationales et régionales**

- Presque 1500 hectares engagés (hors surfaces faisant l'objet du renouvellement des contrats) au cours des 5 dernières campagnes
- 90% de MAEC « Gestion Pastorale » : 1332 hectares engagés
- **Enjeu** : proposer des mesures adaptées au contexte de montagne lors de la future PAC et notamment aux spécificités en termes d'habitats, de pénibilité du travail liée à la pente, de coût de mise en œuvre des chantiers.
- Le dispositif n'est pas encore pleinement fonctionnel en raison des délais très importants de paiement. En avril 2021, nous n'avions toujours pas reçu la décision d'engagement des surfaces de la campagne 2019.
- Le rythme irrégulier des paiements menace la crédibilité du dispositif auprès des agriculteurs.

- **Evaluation du dispositif**

La Commission syndicale du Pays de Cize accueille pour une durée de 6 mois une stagiaire, Hélène Mata, étudiante en Master 2 Gestion de la biodiversité à l'Université Paul Sabatier (Toulouse) dont la mission portera sur l'évaluation de la mise en œuvre des MAEC sur le territoire. La première étape du stage sera de réaliser des enquêtes auprès des agriculteurs et professionnels impliqués dans la mise en œuvre des MAEC. Cette évaluation permettra à la Commission Syndicale du Pays de Cize de mobiliser l'outil des contrats agricoles au mieux au regard des enjeux de préservation des habitats et des espèces et de la pérennisation du système transhumant.

2- **Autres actions en lien avec la préservation et la valorisation des milieux agro-pastoraux**

Certaines actions ont désormais un rythme de croisière annuel :

- Organisation et participation aux commissions locales d'écobuage à l'automne
- Accompagnement sur les dossiers d'aide au gardiennage et validation des plans de gestion au regard des enjeux identifiés sur le site.
- Coorganisation du Concours des Pratiques Agroécologiques avec les animateurs des sites Natura 2000 des cours d'eau et de la montagne Basque. En 2020, Cédric Carricaburu, éleveur transhumant à Estérençuby, a remporté le concours. Le jury a dénombré plus de 40 espèces floristiques sur cette prairie située dans le quartier de Phagalçette.

Des actions feront tout particulièrement l'objet d'approfondissements en 2021

- Améliorer l'utilisation des antiparasitaires pour limiter l'impact sur la faune coprophage, proie des chauves-souris et des oiseaux.
- Utilisation du guide floristique comme outil d'animation auprès des éleveurs

❖ **Objectif de développement durable n°2** : Favoriser les habitats forestiers et les espèces d'intérêt communautaires associées

En 2020 :

- Suivi des sites d'expérimentation : coupes d'irrégularisation afin de favoriser l'hétérogénéisation des peuplements et développer la végétation de sous étage (contrat forestier Natura 2000) ; mise en défens de lisières – Minasaro (forêt d'Orion)
- Participation aux Commissions Locales d'Ecobuage et organisation systématique de visites des chantiers ayant entraîné des débordements en forêt.

En 2021 :

- Recherche de nouveaux sites d'expérimentations pour des futurs **contrats Natura 2000** en forêt privée et publique.
- **Charte Natura 2000** : la concertation qui sera réalisée à l'automne dans le cadre de la mise en place de la Charte Natura 2000 intégrera les acteurs de la forêt publique et privé.

Forêt privée et garantie de gestion durable :

D'après l'article L. 124-3 du Code forestier, il est obligatoire d'annexer l'adhésion à un contrat ou une charte Natura 2000 au document de gestion durable (Plans Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) ou bien faire agréer son PSG au titre de l'article [L.122-7](#) du Code Forestier.

Source : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/natura/n:2831>

❖ **Objectif de développement durable n°3** : Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site

• **Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux**

- ➔ Poursuite de la mise en œuvre du programme de gestion alternative du parasitisme du troupeau : l'action consiste à accompagner les éleveurs et éleveuses désireux de recourir à des méthodes alternatives de gestion du parasitisme. Cela consiste en :
 - La réalisation d'analyses coproscopiques sur différents lots prédéfinis (exemple : agnelles, brebis à la traite ...)
 - Animation d'une journée d'échange : interprétation des analyses, adaptation de la ration, sensibilisation au pâturage mixte tournant et aux méthodes alternatives de traitement (intégration de plantes à tannins dans l'alimentation par exemple)

• **Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces**

Depuis 2016, la Commission syndicale du Pays de Cize a mis en place un réseau de placettes d'équarrissage naturel. Ces placettes sont principalement visitées par le Vautour fauve et est un exemple concret de relations vertueuses entre élevage et préservation d'espèces protégées. En 2019, la dernière placette du réseau a été bâtie près d'Orisson, sur la commune de Saint-Michel.

Bilan de l'utilisation des 13 placettes en 2020 :

- 1126 dépôts consignés dans les registres pour 64 tonnes de « poids carcasse » ;
- Des analyses vétérinaires réalisées régulièrement à l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- Une organisation collective qui demande une coordination tout au long de l'année par l'animatrice Natura 2000.

Projet d'installation de pièges photos :

→ Des pièges photos seront installés sur les placettes d'Erreta, Phagalçette et Buluntza (proximité avec l'aire de nidification du Vautour percnoptère) afin de connaître la fréquentation des placettes au fil de l'année par les différentes espèces de rapaces nécrophages.

- **Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles**

Le massif cizain est fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et migrateurs. La désignation d'une partie du massif en *Zone de Protection Spéciale* au titre de la directive Oiseaux confirme cette présence et les enjeux de préservation associés.

Après un échec de la nidification en 2020, un couple de Gypaètes barbus s'est de nouveau implanté sur le site d'Arthaburu (Estérençuby) durant l'hiver 2020-2021. La Commission syndicale du Pays de Cize s'est mobilisée dès la confirmation de fréquentation de l'aire en faisant le relai de la réglementation auprès des éleveurs. Les demandes d'écobuages situés au sein de la ZSM ont été réétudiées et ceux pouvant occasionner un dérangement ont été reportés. A noter que pour la deuxième année consécutive, un même éleveur a été contraint de reporter son chantier d'écobuage. Le chantier demandé n'avait pas pu être réalisé à l'automne en raison des conditions météorologiques.

Malgré les démarches entreprises et le maintien d'un contact régulier entre tous les acteurs, l'échec de la reproduction a été constaté fin mars 2021. L'échec a été constaté alors que des feux non déclarés avaient été réalisés début mars 2021. A noter, cependant, qu'il est difficile d'imputer l'échec aux chantiers d'écobuages réalisés car même en conditions favorables, des échecs sont constatés (en 2020 lors du confinement par exemple).

Nous poursuivrons la communication entre les services de l'Etat et les acteurs de terrain dans le futur et faciliterons la réalisation des chantiers avant la période de cantonnement lorsque cela est possible.

Virginie Couanon, LPO Aquitaine, rappelle le nombre important de feux pastoraux réalisés en 2021, qui même en dehors de la ZSM stricte ont pu impacter la nidification des Gypaète barbu. Par ailleurs, elle souligne l'importance de travailler également sur des suivis et des mesures de conservation des espèces d'oiseaux des milieux ouverts (Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur...).

Marine Piana rappelle que la priorité de travail a été donnée au lancement de l'animation du DOCOB sur la mise en place du réseau de placettes d'équarrissage mais que de nouvelles orientations de travail pouvaient être données dans la suite de l'animation. Le projet d'amélioration des connaissances des habitats de nidification de 3 espèces d'oiseaux de milieux ouverts au Pays basque : Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe et Pie-grièche écorcheur, proposé à l'occasion de l'appel à projet de la DREAL n'a pas été retenu début 2021 mais la thématique de travail mérite un approfondissement et la recherche de financements,

- **Lancement d'un travail sur l'aménagement des falaises d'escalades**

Un travail a été lancé en collaboration avec la LPO Aquitaine et le Comité territorial des Pyrénées-Atlantiques de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) en vue de mettre à niveau l'équipement d'un site naturel d'escalade situé sur le Rocher de Zerkupé (St-Michel).

La FFME ne conclut plus de conventions et a décidé de résilier les conventions existantes à la suite d'un accident ayant conduit l'assureur de la FFME à verser une lourde indemnisation à deux victimes. Elle sollicite aujourd'hui la Commission Syndicale du Pays de Cize pour la signature d'un plan de rééquipement du site d'escalade de Zerkupé. Ce site d'escalade est accessible d'octobre à février. Il est ensuite interdit d'accès en raison de la

nidification des Craves à bec rouge.

Ce projet de rééquipement implique un financement de la Commission syndicale du Pays de Cize, ce qui pose question pour notre structure qui est dédiée et financée par les droits d'herbe payés par les bergers et les crédits pastoraux.



Falaise de Zerkupé, Saint-Michel

Un autre dossier concernant l'escalade a été mis à l'ordre du jour, à savoir celle de l'équipement sauvage du site d'Oillascoa, alors même que la falaise se situe au cœur de la zone de sensibilité majeure de nidification du Gypaète barbu. La Commission syndicale du Pays de Cize souhaitait initialement mettre en œuvre une procédure d'évaluation des incidences pour contraindre légalement l'équipeur de retirer les équipements (arrêté préfectoral de mise en demeure suite à un rapport de manquement administratif établi par l'OFB) mais cette procédure n'est possible que si l'équipeur décline son identité.

Par conséquent, la Commission syndicale du Pays de Cize a sollicité la FFME CT-64 pour procéder au déséquipement. Des panneaux seront apposés à proximité du site et une demande de retrait des topos d'escalade sera faite auprès des sites référencant le site d'escalade.

En parallèle, l'association des 4 commissions syndicales travaillent sur différents supports et outils qui doivent permettre une meilleure cohabitation et gestion des activités. Si un arrêté de gestion interdisant l'usage de la falaise aurait pu être pris ici par la Commission Syndicale de Cize pour faciliter la reproduction du Gypaète barbu, il ressort également de ce contexte un problème quant à la sécurité des usagers qui est lui du ressort de la police du maire.

❖ **Objectif de développement durable n°4 : Encadrer/ canaliser les actions touristiques pour un tourisme plus durable**

• **Participation à la programmation estivale de l'Etxola**

L'Etxola est un lieu de médiation entre le grand public et le monde de l'agropastoralisme, proposant de la restauration et des animations pendant la période estivale sur le plateau d'Iraty. Le lieu, anciennement baptisé « Chalet de Cize », a été rénové dans le cadre d'un projet transfrontalier POCTEFA.

Des « balades nature » ont été organisées pendant l'été 2020 afin de sensibiliser le grand public à la biodiversité de la montagne cizaine et de rappeler les bonnes pratiques à adopter en montagne pour garantir le respect de la biodiversité animale, végétale, mais aussi des bergers et de leur troupeau. Ces animations seront reconduites en 2021.

• **Rénovation du sentier d'interprétation**

Le sentier d'interprétation du plateau d'Iraty a été rénové en partenariat avec les ateliers bois de l'ONF et l'agence

de communication PEKAK qui nous a accompagné dans la création d'illustrations naturalistes. Le sentier est balisé de bornes numérotées et illustrées, renvoyant à un livret donnant des informations sur le patrimoine naturel et culturel du plateau d'Iraty.

❖ **Objectif de développement durable n°5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions**

- **Etude de l'importance de la trame dans les modes de vie et de déplacement du Rhinolophe euryale dans l'ouest la Montagne Basque – LPO Aquitaine**

Une opération de capture et transpondage (pose de micropuces) de *Rhinolophes euryales* a été réalisé en juillet 2020. L'objectif est d'étudier les déplacements des individus estivants dans la grotte de Mikelaenzilo (Lecumberry) et de confirmer l'hypothèse d'une convergence des individus équipés de puces en gîte de mise bas (Sare, Banca, Lecumberry) à la grotte de Bexanka pour la saison d'hibernation.

En parallèle, une cartographie de la trame de déplacement est réalisée par le bureau d'études Terroïko, afin d'identifier d'éventuelles ruptures de trame dans l'aire de déplacement des populations des Rhinolophes euryales. Les conclusions de l'étude permettront d'orienter les gestionnaires sur certaines mesures de gestion et de restauration de la trame bocagère.

- **Audit du Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées sur les habitats inscrits dans le périmètre du site**

Suite à la redéfinition du périmètre du site « Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port », de nombreux polygones originellement rattachés au site de la Nive se retrouvent désormais dans le site. Certaines de ces zones n'avaient pas fait l'objet d'un diagnostic terrain (données extrapolées) en 2014 lors de l'élaboration du diagnostic écologique. Les zones de têtes de bassin versant sortant du site de la Nive et intégrant le site « Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port », sont ainsi des « zones blanches », devant faire l'objet d'une expertise complémentaire. A la demande des services de l'Etat, le Conservatoire botanique a mené un audit sur les impacts de la redéfinition des périmètres des sites Natura 2000 des sites cours d'eau (Nive) et Montagnes de St Jean Pied de Port.

Cet audit de 4 jours a permis de confirmer la présence d'HIC non inscrit sur le FSD du site et d'écartier la présence, jusqu'alors potentielle, de deux autres types d'habitats.

Aux vues de la localisation de ces HIC, en fond de vallon et peu accessibles, les enjeux en termes de gestion sont minces voire inexistant, la menace d'une intervention humaine étant limitée. Il n'est donc pas écarté que des investigations plus poussées soient réalisées dans le futur dans une perspective de connaissance des habitats mais ces recherches ne sont aujourd'hui pas prioritaires.

Il est donc validé par le COPIL :

- L'organisation d'une session de présentation des travaux réalisés par le CBNPMP avec cartographie à l'appui afin d'identifier les enjeux potentiels de gestion sur le secteur
- La validation des données acquises à l'occasion de l'audit et l'inscription des nouveaux habitats au FSD

- **Mise en place du protocole Mhéo sur les sites de tourbières**

La Cellule d'assistance technique zones humides des Pyrénées-Atlantiques (CEN Nouvelle-Aquitaine) a mis en place le protocole Mhéo sur les sites de tourbières à travers le suivi de 5 indicateurs, sélectionnés pour évaluer la fonctionnalité des zones humides du massif cizain. Le déploiement de ces indicateurs arrive en complément des suivis d'habitats déjà réalisés par la CATZH64 sur le secteur et permettront d'ajouter une dimension fonctionnelle à la connaissance des milieux humides du territoire.

Les indicateurs sélectionnés concernent : les odonates, les amphibiens, l'indice floristique d'engorgement, le niveau piézométrique et le niveau d'humidité du sol (pédologie).

❖ Objectif de développement durable n°6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire

- Rédaction du bulletin de la Commission Syndicale du Pays de Cize à destination des habitants des 20 communes du Pays de Cize (juin 2021)
- Organisation d'événements en partenariat avec le CPIE
- Création d'un set d'affiches sur le patrimoine naturel du site Natura 2000
- Animation sur le plateau d'Iraty (été 2020 → reconduit en 2021)
- Animation d'un module pédagogique à destination des étudiants en 2^e année de BTS GPN (Lycée Errecart – Saint-Palais) sur la gestion des zones humides par le bétail. (Mai 2021)

❖ Objectif de développement durable n°7 : Animer et mettre en œuvre le DOCOB

• Charte Natura 2000

Les animateurs Natura 2000 des sites du Pays Basque ont rédigé une première mouture de la future charte Natura 2000, en cours de validation par la DDTM. La prochaine étape sera de consulter les usagers à l'automne 2021 pour se concerter sur les éléments proposés et arrêter collectivement une liste d'engagements et de recommandations dont la mise en œuvre contribue à la réalisation des objectifs du DOCOB.

La charte Natura 2000 prévoit une liste d'engagements et de recommandations dont la mise en œuvre contribue à la réalisation des objectifs du DOCOB. En contrepartie du respect des éléments de la charte, l'adhérent peut bénéficier d'avantages fiscaux.

Rappels réglementaires

Art. R. 414-12 du Code de l'environnement

- I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs, respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.
- II. - L'adhérent à la charte Natura 2000 du site s'engage pour une durée de cinq ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception. L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.

• Renouvellement du mandat de la structure porteuse

En 2021 s'achève le mandat de la Commission Syndicale du Pays de Cize relatif à l'animation des sites Natura 2000 cizains. Henry INCHAUSPE, président de la Commission syndicale du Pays de Cize, formule le souhait de renouveler ce mandat et de se présenter comme président du COPIL. Aucun autre candidat ne se présente. La DDTM, représentée par Madame Clémence Hamel en appelle au vote des membres du Comité de Pilotage. L'Assemblée valide à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Commission syndicale du Pays de Cize et nomme M. Henry INCHAUSPE président du COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée par le Président

Merci pour votre attention